Note sur la mémoire coloniale belge et les enjeux de décolonisation

A. Objectif de cette note

A la demande de l'assemblée générale, le CNCD-11.11.11 se positionne sur les enjeux liés à la colonisation, les enjeux de mémoire en Belgique et les enjeux actuels liés au passé colonial tant au sein de la société belge qu'au sein du secteur de la coopération non-gouvernementale en tant que tel.

L'objectif de cette note est de présenter les grandes lignes du positionnement du CNCD-11.11.11 sur le passé colonial belge, la transmission de la mémoire coloniale et la question de la décolonisation du secteur de la Coopération belge, en ce compris la coopération non-gouvernementale.

Cette note est un point de départ qui doit approfondir notre réflexion et encourager un dialogue plus structurel avec toutes les personnes, associations et organisations travaillant sur ce sujet depuis plusieurs années.

B. Constats préliminaires

Notre monde a été impacté par la colonisation et en est toujours imprégné. Celle-ci s'est manifestée par des conquêtes violentes de territoires en tant que colonies, une extrême violence envers les populations, l'instrumentalisation de l'esclavage, le développement d'une économie d'extraction et d'extraversion faisant peu de cas des droits des communautés locales et plus généralement des droits humains consacrés au niveau national et international[1]. Aujourd'hui, ces pratiques et systèmes mis en place se manifestent encore dans les relations de pouvoir internationales, et surtout les relations de pouvoir politique, économique et culturel - incluant par exemple l'échange commercial inégal entre l'UE et d'autres pays ex-colonisés ou l'accès inégal à la mobilité et à la migration. Elles étaient et sont toujours accompagnées d'idées et d'images de la supériorité des Occidentaux blancs (et de leurs descendants dans le monde entier) sur les autres peuples, favorisant le développement puis le maintien d'un racisme systémique.

Ce contexte mondial joue bien sûr aussi un rôle en Belgique. **Notre société belge est elle aussi toujours imprégnée de l'histoire de la colonisation**, et en particulier de celle de la République démocratique du Congo, du Rwanda et du Burundi. Ce passé et les systèmes qui l'ont accompagné perdurent dans nombre de phénomènes, non seulement dans l'approche de nos relations bilatérales et internationales, mais aussi dans la situation des personnes en situation de minorité. La colonialité a

[1] La Déclaration universelle des droits humains a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1948. Elle n'existait donc pas au début de l'ère coloniale, mais elle existait bel et bien à partir de 1948 et durant les années successives de colonisation.

forgé, en Belgique, le racisme et les discriminations toujours à l'œuvre, tant dans les relations interpersonnelles qu'au niveau systémique et structurel.

Le secteur de ladite « coopération au développement » (ci-après, « coopération internationale ») est également impacté par le passé colonial. Notre secteur trouve ses racines historiques dans la « mission civilisatrice », leitmotiv de la colonisation. Certaines ONG ont d'ailleurs été créées dans le cadre colonial, d'autres ont émergé dans le cadre postcolonial selon une approche pouvant perpétuer notamment le mythe du « sauveur blanc » et des relations déséquilibrées, laissant parfois perdurer un certain paternalisme.

Néanmoins, **la réflexion sur la décolonisation de la Coopération n'est pas nouvelle, et elle a déjà permis de modifier les pratiques des ONG belges**. L'histoire des ONG dites « de développement », et celle du CNCD-11.11.11 et de ses ONG membres en particulier, est celle d'une dialectique entre une logique caritative héritée de la colonisation et une autre ancrée dans les combats pour la décolonisation. Comme le rappelle Grégor Stangherlin, alors chercheur à l'Université de Liège, « l'origine de la première génération [d'ONG de développement] doit être cherchée à la fois dans la période coloniale et dans la situation politique et socio-économique de l'après-guerre en Europe. L'émergence de la deuxième génération d'ONG est liée à la décolonisation et au mouvement international des deux premières décennies de développement. »[2] Cette histoire ambivalente a parfois été conflictuelle, mais elle a tout de même permis à des ONG belges de s'écarter de la vision coloniale en tant que telle.

Cela ne veut certainement pas dire qu'il ne reste pas de grands efforts à faire. Nous devons nous-mêmes mettre en pratique une vision du monde toujours plus inclusive. Nous voulons créer un espace collectif pour renverser les relations de pouvoir inégales. C'est pourquoi il est nécessaire de questionner nos structures, stratégies, relations partenariales, et modes de pensée existants, pour les adapter afin qu'ils contribuent toujours plus à un monde juste et durable.

C. Recommandations

C.1. Recommandations internes :

Nous nous engageons à obtenir des résultats dans les domaines suivants du CNCD-11.11.11 et de ses organisations membres :

Dans les partenariats

- Assurer des **partenariats les plus égalitaires possibles avec les personnes, communautés et organisations partenaires des pays du Sud**[3]. Ces partenariats sont d'abord basés sur l'échange mutuel entre homologues et le renforcement mutuel de capacités, mais pour assurer leur dimension égalitaire, quelques principes doivent cependant être respectés : Assurer le développement de partenariats avec les sociétés civiles du Sud qui (1) reposent sur les notions de solidarité et de justice internationales, laissant de côté les arguments d'ordre caritatif ou

[2] Stangherlin, G. (2001). Les organisations non gouvernementales de coopération au développement. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 9(9-10), 5-69. https://doi.org/10.3917/cris.1714.0005

[3] Les termes « Nord » et « Sud » qui sont utilisés dans cette note ne se réfèrent pas à une distinction géographique : ils reflètent un monde rendu inégal par les effets conjugués du « pacte colonial », de la Révolution industrielle et de « l'échange inégal ». Les inégalités Nord-Sud sont ainsi la conséquence des inégalités de pouvoir politico-économique entre les pays à haut revenu du Nord et les pays à moyen et faible revenu du Sud. Cette dichotomie renvoie à d'autres comme celle entre économies du centre et de la périphérie utilisée par les théoriciens du système-monde, ou celle entre les deux premiers mondes et le tiers-monde utilisée durant la Guerre froide.

paternaliste; (2) reposent sur le renforcement de la société civile et le soutien des groupes, collectifs et mouvements sociaux qui sont réellement ancrés dans leurs communautés; (3) soient alignés sur les stratégies des acteurs locaux, ainsi que, par ricochet, sur les intérêts, les besoins et les volontés des populations, ce qui implique que les pratiques d'harmonisation entre acteurs du Nord soient systématiquement soumises aux impératifs d'appropriation et d'alignement sur les stratégies des partenaires et les besoins des communautés concernées; (4) permettent aux partenaires d'être partie prenante dans les discussions liées aux critères d'évaluation, de rapportage, de suivi et de gestion des projets, dans le respect de leurs pratiques ; (5) permettent de travailler ensemble dans le cadre d'une relation basée sur la confiance et le respect mutuels.

- Baser notre travail de **plaidoyer politique auprès des institutions belges sur la voix de nos partenaires et de la société civile des pays concernés**, afin qu'ils contribuent à déterminer l'agenda des affaires étrangères et de la Coopération belges.
- Lancer une réflexion et un dialogue avec l'administration belge en charge de la coopération non-gouvernementale, pour œuvrer au changement des pratiques partenariales afin qu'elles évitent d'imposer des visions et des pratiques.
- Promouvoir proactivement au sein des **réseaux internationaux** d'ONG et d'OSC, souvent pilotés par des ONG de pays du Nord, une représentation plus juste des acteurs du Sud dans leurs instances et positionnements politiques.
- Engager une réflexion sur le **personnel expatrié** dans des pays du Sud, vivant parfois dans des conditions financières qui créent un déséquilibre avec les partenaires sur place, et encourager l'embauche de personnes locales. En parallèle, les conditions du personnel national méritent également une réflexion. En effet, parfois certaines agences et organisations engagent sous les conditions du pays alors que celles-ci sont loin d'être dignes d'un travail décent.

Dans notre travail de sensibilisation et d'information

- **Engager une réflexion sur le langage** que l'on utilise au sein du secteur de la coopération internationale. Un lexique a été publié par le CNCD-11.11.11 et son homologue néerlandophone. Les ACNG peuvent s'approprier ce langage du lexique et l'utiliser dans la rédaction de leurs programmes quinquennaux, ainsi que dans les outils et dispositifs qu'ils mettent en place. Au-delà du lexique, la réflexion sur le langage peut être poussée davantage et plus régulièrement, notamment au sein des instances du CNCD-11.11.11.
- Affirmer et veiller systématiquement à avoir une **communication sans stéréotypes**, en ne reproduisant pas une vision du « white savior » - et ce y compris dans les images que nous diffusons ; une communication qui affiche haut et fort la solidarité internationale entre des organisations sociales autonomes et indépendantes.
- **Former, outiller et sensibiliser les élèves et le corps enseignant** dans le travail d'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire (ECMS) pour aborder le passé colonial dans l'enseignement et faire le lien avec le racisme actuel, la persistance des discriminations et des échanges mondiaux encore trop souvent caractérisés par des échanges inégaux entre « pays enrichis » et « pays appauvris ». Cela implique aussi de soutenir le travail des associations actives sur le sujet.
- Lutter **de manière proactive contre toute forme de racisme et de discriminations** basées sur la couleur de peau, l'origine nationale, la culture, le genre, la religion et la nationalité, qui découlent de l'idéologie raciste associée à la période coloniale. Cette lutte proactive permettra de soutenir des organisations antiracistes et diasporiques déjà engagées sur cet enjeu depuis plusieurs années, d'organiser des évènements en éducation permanente qui permettent de mettre en lumière la relation entre ces enjeux actuels et le passé colonial.
- Lutter également contre toute conception coloniale de l'écosystème et des ressources naturelles (ex : accaparement de terres, exploitation non régénérative des ressources naturelles, etc.), et à l'inverse plaider en faveur de la **justice environnementale**.

Dans notre gestion interne

- Soutenir en interne et en externe une **politique de ressources humaines** et de représentation qui favorise la diversité des profils, avec pour objectif de refléter la diversité de la population belge, intégrant la notion d'intersectionnalité.
- Continuer de travailler sur les enjeux de diversité et de décolonisation en développant des collaborations avec des organisations des diasporas, mouvements de réfugiés et sans papiers, collectifs contre les violences policières et collectifs décoloniaux présents en Belgique.

C.2. Recommandations externes, dans le cadre de notre plaidoyer politique :

A travers notre plaidoyer politique, nous nous engageons à encourager les institutions belges dans leur ensemble à également décoloniser leurs pratiques :

Solder l'héritage colonial

- La **Commission parlementaire chargée de faire la clarté sur le passé colonial** de la Belgique doit promouvoir une transparence maximale vis-à-vis du public et la pleine participation de la société civile qui débat et échange sur ces questions depuis longtemps, plutôt que uniquement de certaines personnes dites expertes.
- La Belgique devrait présenter des **excuses officielles, au plus haut niveau politique, et engager avec les autorités des pays concernés un travail de réconciliation et de dialogue sur les réparations**. Notre pays devrait accepter le principe des réparations et de la dette coloniale, économique et écologique en particulier. Les réparations pourront être mises à l'ordre du jour suite à un travail préalable de mise en lumière totale sur l'histoire coloniale.
- Les **restes humains** qui se trouvent en Belgique doivent être restitués en dialogue avec l'Etat concerné, en accompagnant cette démarche d'excuses aux descendants et descendantes des personnes dont les crânes ou ossements ont été accaparés pendant la période coloniale. D'autres possibilités sont à encourager, telles que des collaborations institutionnelles similaires à l'accord signé entre l'ULB et l'Université de Lubumbashi.
- La Belgique doit encourager **la restitution ou le rapatriement** éventuel d'objets du patrimoine. Elle doit éviter que nos musées et autres institutions culturelles reproduisent la propagande coloniale. Une bonne partie des collections ethnographiques de certains musées est souvent issue du pillage des ressources des pays colonisés : les objets qui y sont exposés ont été emmenés en Belgique bien souvent sans le consentement des communautés concernées. D'autres pays comme l'Allemagne ou la France sont allés beaucoup plus loin que nous, notamment en restituant aux pays d'origine tout ou partie des collections issues de la colonisation. C'est important aussi pour les générations futures des ex-pays colonisés d'avoir accès à leur patrimoine et matrimoine. Il s'agit ici simplement pour la Belgique de respecter les conventions internationales, notamment la convention de l'UNESCO concernant les mesures pour empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels[4].
- **Rééquilibrer l'espace public** au travers de la mise en évidence dans l'espace public des combats pour la décolonisation et contre le racisme ainsi que, au minimum, la mise en contexte des espaces et artefacts directement liés à la propagande coloniale.

[4] UNESCO (1970). *Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels 1970*. Paris, le 14 novembre 1970. http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13039&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Adapter la politique de Coopération

- Tous les canaux de la Coopération belge doivent encourager au maximum le **respect des principes d'alignement, d'appropriation et d'utilisation des systèmes des partenaires** : trois principes de l'efficacité de la coopération internationale, selon lesquels les programmes et projets de la coopération doivent être basés en tout premier lieu sur les intérêts et les besoins des pays partenaires (en ce compris leurs populations), qu'ils doivent être cohérents avec les programmes « de développement » de ces derniers, et qu'ils doivent utiliser leurs propres systèmes (financiers, de suivi, de gestion, statistiques, etc.) – dans une logique de co-responsabilité. Cela implique en particulier que le nécessaire travail d'harmonisation, de renforcement des synergies et complémentarités, doit systématiquement être subordonné au respect de ces principes.
- La Coopération belge devrait **interdire toute aide liée et toute instrumentalisation** des financements de la coopération pour en garantir la cohérence avec les objectifs de développement durable.
- La Coopération belge doit considérer les financements de la coopération internationale non pas comme une aide charitable, mais comme une obligation internationale (cf. l'article 2, al. 1 du Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels) et une **nécessaire prise de responsabilité face à l'exploitation et le pillage de ressources ayant engendré et continuant à engendrer des désastres environnementaux et des inégalités mondiales structurelles**, qu'elles soient financières, politiques, économiques ou commerciales, qui sont elles-mêmes, entres autres, le fruit de la colonisation. La Belgique devrait se donner davantage de moyens pour redresser ces inégalités, en commençant par adopter un plan de croissance permettant à la Belgique d'honorer l'engagement international en contribuant 0,7% de son RNB à « l'aide publique au développement » au plus tard en 2030.
- La Belgique devrait reconnaître que ce qui est appelé « aide publique au développement » (APD) ne suffira pas, et qu'elle a une responsabilité supplémentaire en assurant **la « cohérence des politiques pour le développement** (CPD) ». Pour faire de la CPD une réalité, la Belgique devrait encourager le commerce juste et durable, la justice migratoire, fiscale et climatique, et la mobilisation des ressources domestiques pour ultimement permettre une indépendance totale du pays partenaire par rapport à l'APD. En particulier, l'annulation inconditionnelle des dettes devrait être promue, aussi bien au niveau des dettes bilatérales de la Belgique, que des dettes multilatérales.

Lutter contre le racisme et les discriminations

- Encourager la **lutte proactive contre toutes les formes de racisme et de discrimination**, y compris dans le travail, le logement, le sport et plus généralement les discours de haine, la violence raciste, le profilage ethnique, etc. – en intégrant la notion de l'intersectionnalité. Soutenir la mise en œuvre proactive du plan national sur le racisme (présent dans l'accord de gouvernement) ainsi que d'autres recommandations des Nations Unies.
- Promouvoir la pleine représentation (**diversité**) dans tous les secteurs de la société.
- Promouvoir des **activités de sensibilisation** active sur le sujet de la lutte contre le racisme et les discriminations.
- Soutenir les **organisations antiracistes, diasporiques et ethnoculturelles**, en ce compris en renforçant leur accès aux mécanismes de subsidiation.
- Demander au gouvernement belge d'effectuer une évaluation sérieuse des lois contre le racisme et les discriminations en Belgique, et de se conformer à l'ensemble des recommandations du CERD (Committee on the Elimination of Racial Discrimination) et autres organes onusiens en la matière.

Enseigner l'histoire coloniale

- **L'enseignement** du passé colonial de la Belgique tant au Congo qu'au Rwanda et au Burundi doit faire partie des référentiels éducatifs pour tout élève. La situation actuelle n'est pas le résultat d'un manque de volonté des écoles ni d'un manque de compétences chez les professeurs. Ce sont justement la réforme des référentiels scolaires dans le cadre du Pacte d'excellence et la révision qui en suivra des programmes et manuels, qui doivent intégrer une perspective décoloniale à plusieurs niveaux :
    - En formant les jeunes à comprendre les mécanismes de domination et de résistance à l'œuvre pendant la période coloniale, afin de les amener à mieux saisir les processus de changements sociaux et historiques.
    - En sortant d'une logique dichotomique, en permettant aux voix des peuples colonisés d'être étudiées en donnant la parole aux mouvements de résistance qui ont émaillé toute la période coloniale et aux figures importantes.
    - En sortant de l'eurocentrisme, en abordant l'histoire d'autres régions comme la période précoloniale au Congo, en encourageant les connaissances de l'histoire générale de l'Afrique, en révisant certains termes toujours utilisés dans l'enseignement primaire comme « la découverte des Amériques » pour parler de l'arrivée des Européens, en intégrant des auteur.es et académiques issus de régions hors de l'Europe dans toutes les matières (mathématiques, sciences, sciences humaines, français, etc.).
    - En amenant les élèves à faire le lien entre le passé et le présent.
    - En accompagnant la sensibilisation du corps enseignant et en soutenant leurs capacités à générer des débats démocratiques au sein des classes.
    - En associant à la réforme les experts et expertes académiques de la période coloniale, ainsi que des associations compétentes sur le sujet, dont des associations afro-descendantes, ainsi que des citoyens.